



ARGESSE

Bulletin d'information

F. REIDE, 10, rue de Solférino
CCP : Paris 13.922-66

10, Rue de Solférino, 10
Téléphone : INV. 64-67

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs
du Centre National de la Recherche Scientifique

Vendredi 21 Octobre

Grève de 24 heures

Tous à l'Assemblée Générale

le 21 à 9h.30

Salle Guyader.

10, rue Solférino

Bulletin mensuel n° 25

Octobre 1960

APRES LA GREVE DU 4 OCTOBRE

Nous l'avons déjà dit, mais il faut le répéter :

Nous avons remporté un succès important : l'octroi d'un milliard pour la revalorisation de nos traitements. Cette somme représente une revalorisation possible de 30% de nos salaires.

Il nous reste à obtenir

- les modalités de répartition de cette somme le plus tôt possible, afin que ces modalités puissent avoir un effet pour 1960
- une répartition la plus conforme possible à la revendication de l'Inter-syndicale : 30% pour toutes les catégories.

C'est ce que nous disions avant la grève du 4 Octobre

C'est ce que nous maintenons, de façon inchangée, après cette grève au cours de laquelle, le personnel a examiné avec une attention soutenue la situation. Cette journée a fait apparaître un certain nombre de points :

1° - Les faiblesses, contradictions et lenteurs de notre ministère de l'Education Nationale pour l'élaboration de propositions aux Finances

- les faiblesses : le Ministère et la direction du C.N.R.S., plutôt que d'élaborer les propositions les plus aptes à faire fonctionner le C.N.R.S., supputent les réactions des Finances, et élaborent des propositions tenant compte à l'avance de l'optique des Finances.

- les contradictions : la Direction Générale de l'Administration Générale de l'Education Nationale (Monsieur Cros) se résigne manifestement avec mauvaise

grâce, aux améliorations que pourrait avoir le personnel du C.N.R.S. au sein de l'Education Nationale.

- Les lenteurs : Les dernières propositions du C.N.R.S. parties à l'Education nationale (comme par hasard) le matin de notre grève du 4 Octobre, n'étaient pas encore connues de Monsieur Antoine, du Cabinet du Ministère, le 7 Octobre.

Pendant ce temps les Finances peuvent dire avec satisfaction qu'elles ne sont pas saisies de propositions !

----- - 2° L'obstination de Monsieur Coulomb et de son Administration sur les taux qu'ils ont "calculés"

IA et 2A : 39% - 3A : 45% - 1B : 52% - 2B, 3B, 4B : 20% - 5B : 13% -
6 à 9B : 6% - ID : 18% - 2D : 24% - 3D : 44% - 4D : 26% - 5D : 13% - IC,
2C : 6% - 3 à 5C : 13%

Tous ces taux sont en dessous de la vérité notamment pour les catégories 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9B, pour les catégories 3D, et toutes les catégories C.

L'Intersyndicale les a contestés et y a opposé ses comparaisons en Mars 1960 (à cette date le tableau ci-joint a été fourni et sa discussion détaillée a été proposée); le C.N.R.S. n'a accepté que quelques minutes de discussion et n'en a manifestement pas tenu compte.

Nous prétendons :

a) que notre comparaison, fondée sur les salaires de début est juste du fait :

- que le problème du recrutement est fondamental au C.N.R.S.
- que, étant donnée la grande instabilité du personnel, la majorité de celui-ci est dans les 3 ou 4 premiers échelons des catégories.

b) que l'administration du C.N.R.S. éloignée des vrais problèmes parce qu'elle ne les comprend pas, n'a pas comparé les catégories du C.N.R.S. aux véritables catégories correspondantes dans les organismes semi-publics (tels le CEA).

- Cela est manifeste pour les catégories 2B, 3B, 4B et 5B qui représentent à elles seules près de 60% de l'effectif total.

Comment le C.N.R.S. a-t-il pu seulement trouver 20% et 13% de déclassement! C'est qu'il ignore tout de la nature des classifications d'agents techniques AT1, AT2, AT3; auxquels se doivent comparer nos bibliographes, biologistes, calculateurs, chimistes, documentalistes, psychotechniciens, physiciens, traducteurs, adjoints-qualifiés (2B) - adjoints (3B), de nos techniciens de laboratoire (4B) et à des aides biologistes, aides physiciens, aides chimistes, ouvriers 1ère catégorie (5B)!

- Cela est vrai également des manœuvres, garçons de bureau qui, embauchés au C.N.R.S. en 9B ont, au CEA, des salaires supérieurs de 30 à 44%.

- Cela est vrai des dessinateurs représentant à peine 2% du personnel, catégorie réputée "bien payée" où cependant le C.N.R.S. n'a pas pu recruter, depuis 6 ans un seul dessinateur principal IC pour son bureau d'études prototypes!, où les départs du C.N.R.S. sont aussi nombreux que dans les autres catégories, l'extérieur offrant des salaires supérieurs de 30 à 80%!

- Cela est vrai des 5D (dactylos, secrétaires adjointes) pour lesquelles le C.N.R.S. ne trouve que 13% de déclassement!

Ainsi nous contestons la position du C.N.R.S. dont les calculs sont tendancieux, capitulant à l'avance devant les Finances, et ne comprenant pas véritablement la nature des professions au C.N.R.S., et les besoins impérieux des laboratoires en professionnels qualifiés.

Nos chiffres et notre argumentation, démontrent amplement, que la position de l'Intersyndicale demandant que le milliard soit réparti uniformément pour toutes les catégories au taux de 30% est juste, le déclassement de 30% étant véritablement un minimum pour chacune d'elles. Que la Direction de l'Éducation Nationale et les Finances "montent en épingle et crient à l'injustice pour quelques professions à l'intérieur des catégories (femmes de service, dessinateurs peintres...) montre que ce ne sont là que des prétextes, car leurs propositions créent des injustices autrement plus criantes, plus grandes et plus nuisibles au bon fonctionnement des laboratoires.

Nos perspectives

Nous devons mener de front notre action pour la répartition du milliard et pour sa répartition conforme à notre point de vue.

Cette bataille, comme la première qui a conduit à l'attribution du milliard peut être longue et passer par des péripéties multiples, notamment par une répartition non conforme à nos demandes.

Ce que nous savons, parce que c'est l'évidence, c'est que :

1°/ Tant que des textes ne sont pas sortis, c'est de notre pression que dépendent simultanément leur sortie rapide et l'amélioration de leur rédaction.

2°/ Lorsque les textes seront sortis, s'ils ne sont pas conformes à nos demandes, nous continuerons notre action par toutes les formes appropriées, jusqu'à satisfaction.

Notre Syndicat entend demeurer ferme sur l'intégralité des positions revendicatives élaborées par l'Intersyndicale, et notamment, ne pas se résigner à une répartition discriminatoire du crédit de un milliard.

EFFECTIF DES PERSONNELS (TECHNICIENS ET ADMINISTRATIFS)
--

D'après les feuilles de commissions, arrêtées au 31-12-1959, n'y figurent pas les agents dont la fin de stage n'a pas été prononcée, ni les postes créés en 1960

1 A : 11	1 C : 18	1 D : 5	1 B : 378	6 B : 153
2 A : 203	2 C : 44	2 D : 81	2 B : 241	7 B : 59
3 A : 116	3 C : 24	3 D : 69	3 B : 649	7 B : 30
	4 C : 10	4 D : 34	4 B : 48	9 B : 40
	5 C : 2	5 D : 54	5 B : 445	

Au total 2714 agents.

COMPARAISON DES SALAIRES BRUTS
DU C.E.A. et du C.N.R.S. (TECHNICIENS ET ADMINISTRATIFS)
mars 1960

CNRS	Désignation CEA	Salaire début (Mars 1960)		Déclassement moyen mars 60
		C.N.R.S. (plus prime $\equiv$)	CEA (y compris 13 ^e mois)	
9B	Manoeuvre	321,97	390 à 442	30%
9B	Garçon de bureau	321,97	434 à 494	44%
7B	Aide de laboratoire	404,08 + 14 $\equiv$	530 à 595	40%
7B	Ouvrier P 1	404,08 + 14 $\equiv$	508 à 579	34%
6B	Ouvrier P2	425,34 + 16 $\equiv$	550 à 630	39%
5B	Ouvrier P3	467,53 + 57 $\equiv$	590 à 669	34%
5B	Agent technique 1	467,53 + 57 $\equiv$	630 à 724	45%
3B	Agent technique 2	498,96 + 65 $\equiv$	724 à 864	59%
2B	Agent technique 3	552,69 + 77 $\equiv$	901 à 1062	77%
1B	Agent tech.prin ¹	627,31 + 94 $\equiv$	1080 à 1275	88%
5D	Employé de bureau	356,65	435 à 496	31%
5D	Dactylo 1 ^{er} échelon	356,65	501 à 575	51%
3D	Secrétaire	396,69	639 à 730	73%
5C	Dessinateur détail	404,09 + 42 $\equiv$	625 à 705	64%
3C	Dessin.Ptes Etudes	541,54 + 62 $\equiv$	739 à 812	43%
1C	Chef de groupe	968,98 + 112 $\equiv$	1080 à 1270	22%

(*) La prime indiquée correspond à une moyenne. Elle peut être inférieure et quelquefois nulle. Elle est variable par individu et par catégorie. Notons que les catégories D, 8 et 9 B, en sont exclues; que le crédit alloué pour les catégories 6 et 7B est de 4% seulement. Il est de 12% pour les autres catégories bénéficiaires de la prime. Pour ces raisons, nous ne l'avons pas fait intervenir dans le calcul du déclassement, alors que le 13^{ème} mois du C.E.A. qui est automatique, a été inclus dans les salaires du C.E.A.

LA GUERRE D'ALGERIE

A propos de la signature d'un manifeste (le manifeste des 121) par des fonctionnaires, le Gouvernement a cru bon d'en suspendre un certain nombre et de prendre une série d'ordonnances arbitraires (23 et 28 septembre) qui restreignent considérablement les droits des agents de l'Etat et en font des citoyens à "part non entière". Les conditions d'application de ces textes sont telles que pratiquement, tout fonctionnaire n'épousant pas les conceptions gouvernementales, notamment en ce qui concerne la guerre d'Algérie, pourra se trouver menacé dans son emploi sur simple décision ministérielle, sans aucune garantie traditionnelle.

Depuis l'échec des "entretiens de Melun", les prises de position dans l'opinion publique se multiplient (positions politiques, syndicales, appel à l'opinion (qui circule en ce moment dans les laboratoires). Ces prises de position tendent toutes au même objectif final : la paix en Algérie.

Devant l'urgence du problème, devant la nécessité impérieuse de faire la paix en Algérie, et devant les graves atteintes aux droits des fonctionnaires, notre syndicat a convoqué le 5 octobre une assemblée en commun avec le syndicat de l'enseignement supérieur (FEN) et le syndicat des Chercheurs (FEN). Il nous paraît très important de reproduire ici la motion qui a été votée à cette Assemblée.

Nous reviendrons plus amplement dans notre prochain journal imprimé, sur le problème de la guerre en Algérie.

RESOLUTION VOTEE A L'UNANIMITE LE 5 OCTOBRE

Sous prétexte de réprimer un manifeste de nature politique, dont le contenu relève de la conscience et des opinions de ses auteurs, le Gouvernement porte atteinte, par une interprétation arbitraire du Statut de la Fonction Publique et par ses Ordonnances du 22 et du 28 septembre 1960, aux droits et à la liberté d'opinion des fonctionnaires et agents de l'Etat. Il s'agit là d'une atteinte intolérable aux libertés d'une catégorie de citoyens, créant des conditions d'arbitraire absolu.

C'est pourquoi, nous, universitaires, chercheurs et techniciens : nous nous opposerons à toute sanction, qu'elle soit prise en vertu des Ordonnances récentes ou par les voies statutaires, et nous exigeons la levée immédiate des sanctions déjà prises, en particulier vis-à-vis de nos collègues du Second Degré. Nous soutiendrons nos camarades sur le plan syndical et administratif, auprès de l'opinion publique et des Pouvoirs Publics, pour que soient assurées les garanties de leur emploi et de leur moyen d'existence; les modalités d'un soutien financier seront définies dans le cadre de chaque syndicat.

Nous protestons contre une juridiction de circonstance qui restreint encore les garanties statutaires de la Fonction Publique, de l'Université et du Centre National de la Recherche Scientifique.

Nous utiliserons, et nous appelons les centrales syndicales à mettre en oeuvre tous les moyens syndicaux efficaces y compris la grève, pour qu'une action puissante se développe afin d'obtenir l'abrogation de ces textes et la levée des sanctions dans le plus bref délai.

L'Assemblée engage les Syndicats à envisager dès à présent une grève dont les modalités seront définies par les instances syndicales responsables.

Sans aborder au fond le texte du manifeste des "121", nous constatons que la grave crise de conscience qui atteint une grande partie de la jeunesse et dont nous sommes solidaires, prend sa source dans la situation créée par la guerre d'Algérie. C'est pourquoi nous appelons nos collègues et l'ensemble des forces syndicales à rechercher les moyens appropriés pour que soient immédiatement engagées de véritables négociations sur le cessez-le-feu et sur les garanties de l'autodétermination.

Nous nous associons pleinement à l'initiative de l'U.N.E.F. d'appeler à une grande manifestation nationale pour la fin de la guerre d'Algérie.

LA GREVE DU VENDREDI 21 OCTOBRE

- L'Intersyndicale a reporté la grève prévue le 19, de 2 jours car des difficultés matérielles (pas de salle disponible) auraient empêché la bonne tenue des assemblées générales.

- Cette journée de grève, décidée par le personnel au cours de l'Assemblée du 4 octobre, est très importante. Nous demandons à tous de faire le maximum, pour qu'elle soit un succès total. Faites des réunions d'établissement, discutez avec les Patrons. Portez-leur les lettres et documents que l'Intersyndicale a édité à leur intention.

- Venez tous à l'Assemblée Générale du 21 octobre à 9 h.30, Salle Guyader, 10, rue Solférino.

- Le Conseil Syndical -

Un Conseil syndical très important s'est tenu le 11 octobre. Malheureusement nous n'avons pas fini la discussion sur tous les problèmes qui se posent. Aussi un autre Conseil Syndical se réunira le mardi 18 octobre à 18 h.30. Nous demandons à tous les membres d'y être présents.

APPEL AUX TRESORIERES

Faites nous parvenir le plus rapidement possible les cotisations du 3ème trimestre, et les talons des cartes pour ceux qui ne les ont pas encore envoyés !

Le Directeur F. REIDE - Edité par nos soins, 10, rue Solférino.